

## ÉTUDE 1

### LE CAS DE J.-B.-CH.-C. HANONNET-GENDARME

Dans la première partie, nous avons proposé un aperçu général de Couvin durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, sur base d'une exploitation des sources cadastrales primitives, nous avons commenté et détaillé les richesses du passé industriel de cette ville pour la même période.

Dans ce numéro, on s'attachera plus particulièrement à décrire et à situer dans ce contexte la figure « locale » marquante sur le plan de l'entreprenariat pré-industriel. Nous présenterons ensuite quelques conclusions générales.

#### Le Couvinois industriel du début XIX<sup>e</sup> siècle : le cas Jean-Baptiste-Charles-Célestin Hanonnet-Gendarme

Le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle correspond à une étape notable dans la recherche et le développement de nouvelles applications métallurgiques dans nos régions. Alors que l'Angleterre est entrée résolument dans la première révolution industrielle au siècle précédent déjà, diverses initiatives fleurissent dans les territoires de la future Belgique.

Durant cette période, le bassin métallurgique couvinois, au travers des établissements de Jean-Baptiste-Charles-Célestin Hanonnet-Gendarme, semble

## L'APPORT DES SOURCES CADASTRALES PRIMITIVES À L'ÉTUDE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL COUVINOIS

### SECONDE PARTIE



Vue d'ensemble des installations à Pernelle.

DREZE A., *Le livre d'or de l'Exposition de Charleroi, 1911*, Charleroi, 1911, t. II, p. 397.

vouloir faire jeu égal avec les initiatives menées par de futurs capitaines d'industries tels que John Cockerill à Seraing, Paul Huart-Chapel à Charleroi et Henri-Joseph Orban à Liège<sup>1</sup>. Outre-Manche, la mise au point et le développement de la fonte du minerai de fer au coke et l'adoption du machinisme à vapeur ont permis d'augmenter les volumes de production, mais aussi d'améliorer sensiblement la qualité du produit semi-fini. La voie est donc tracée. Dès les années 1820, plusieurs ingénieurs anglais transmettent les idées et proposent des solutions novatrices pour nos régions. Les enseignements que nous retirons des documents cadastraux sont éloquentes. Nous l'avons dit, les opérations de lever cadastral sont terminées

le 10 novembre 1828, tandis que l'expertise est achevée pour le 30 mars 1830. Selon messieurs Poncelet et Dechen-tinne, respectivement expert et contrôleur de l'administration, le coup d'eau est excellent et les réserves disponibles grâce aux spacieux étangs et aux diverses retenues d'eau sont considérables. Les trois moulins principaux, à farine et/ou à écorces, ainsi que la petite dizaine de roues à eau desservant les établissements de Hanonnet-Gendarme ne manquent jamais de force motrice. De plus, les superficies boisées sont conséquentes et fournissent un volume appréciable de combustible, tandis que plusieurs minières sont présentes sur le territoire de la commune. Les ingrédients traditionnels d'un développement important dans le secteur de la

Illustration de couverture : Vue sur la cour intérieure dans un bâtiment industriel le long du canal de Charleroi à Bruxelles (angle du quai Barthélémy et de la rue du Houblon). Pour obtenir plus de lumière et la création de terrasses et d'espaces verts, l'architecte M. Rydams a créé cette nouvelle cour centrale. ©P. VIAENE.

métallurgie sont donc réunis et expliquent en partie l'extension totale des installations à cette époque.

Les technologies nouvelles présentes à Couvin suscitent également l'admiration. Plusieurs fours à réverbère sont attestés sur les sites de *Pernelle*, des *Laminoirs*, de *Sainte-Barbe* et de *Saint-Roch*. Un haut fourneau à coke et cinq fours à coke sont décrits à *Saint-Roch*. Une machine à vapeur de 60 chevaux doit suppléer à l'insuffisance d'énergie hydraulique qui pourrait entraver la production des laminoirs.

Malgré des investissements colossaux consentis par la Société Générale des Pays-Bas et par le banquier montois Isidore Warocqué, les établissements seront déclarés en faillite trois ans seulement après l'expertise de 1830.

Une des raisons qui a présidé à la débâcle financière réside sans conteste dans la position géographique de Couvin. L'Eau Noire n'étant pas navigable, la voie terrestre consti-



*Etablissements de Sainte-Barbe.*

DREZE A., *Le livre d'or de l'Exposition de Charleroi, 1911*, Charleroi, 1911, t. II, p. 350.

tuait la seule possibilité pour desservir les ateliers.

Conscient du potentiel des nouvelles techniques de fonte au coke, Hannonnet-Gendarme mûrissait ainsi le projet de trouver dans le Couvinois des veines de houilles similaires à celles mises au jour dans la région carolorégienne<sup>2</sup>. Sans qu'il pût en être conscient, les conditions géologiques des lieux vouaient ce plan à l'échec. L'éloignement du bassin houiller carolorégien imposa donc une importation coûteuse de combustible afin

d'approvisionner les fours et le haut-fourneau de Saint-Roch.

Par ailleurs, jusqu'en 1815, Hannonnet-Gendarme constituait la pointe septentrionale d'un conglomérat familial de maître de forges d'origine française. Ceux-ci, particulièrement bien introduits auprès de l'administration impériale, étendaient leur influence sur le nord de la France. Suite au passage de nos régions sous l'administration hollandaise, les axes d'écoulement privilégiés des produits finis et semi-finis se modifient du tout au tout pour le bassin couvinois. La production, principalement des câbles et des tôles de navire, est dorénavant exportée à quelques dizaines voire quelques centaines de kilomètres plus au nord : à destination d'Anvers, de Rotterdam et d'Amsterdam.

L'effet conjugué et désastreux d'une importation onéreuse de combustible et d'une expédition lointaine de la production<sup>3</sup>, s'est en outre doublé de quelques erreurs de gestion; du moins si l'on en juge par le témoignage des contemporains<sup>4</sup>.



*Etablissements de Saint-Roch. La presse hydraulique.*

DREZE A., *Le livre d'or de l'Exposition de Charleroi, 1911*, Charleroi, 1911, t. II, p. 345.

## Conclusions et perspectives

Au terme de cet article en deux volets, nous avons présenté les sources, planté le décor de Couvin au début du XIX<sup>e</sup> siècle et enfin commenté le cas plus particulier de Hanonnet-Gendarme.

Toutefois, ce travail n'est qu'une étape dans une recherche beaucoup plus large. En effet, le cadastre n'est pas une administration statique. Malgré son caractère «figé» mis en évidence dans cette «étude», il est en constante mutation. En fait, le «cadastre primitif» ou «cadastre belge», est le point d'aboutissement d'un long processus tant administratif et institutionnel que de terrain, commencé sous la Révolution française, poursuivi sous le régime hollandais et achevé après l'Indépendance.

Une fois terminé, il devenait indispensable de le mettre à jour. À cette fin, l'arrêté royal du 20 janvier 1835<sup>5</sup> institua le service de la *Conservation du cadastre*. Par la suite, les règlements du 10 février 1835, du 22 mars 1845<sup>6</sup> et du 26 juillet 1877<sup>7</sup> lui assurèrent un mode de fonction propre, toujours dans le souci de tenir à jour les



*Etablissements dits de "La Fouline".*

DREZE A., *Le livre d'or de l'Exposition de Charleroi, 1911*, Charleroi, 1911, t. II, p. 352.

documents. Par conséquent, ce service a produit de nouveaux documents qui prolongent les plans, le tableau indicatif et la matrice. Ils sont nombreux (croquis d'arpentage, plans cadastraux «supplémentaires», ...) et appellent des dépouillements supplémentaires.

Dans cette étude, nous n'avions d'autre but que de mettre en lumière une source souvent citée, parfois consultée, mais rarement exploitée de manière systématique et en profondeur : le cadastre. Même si les renseignements fournis sont de premier ordre, l'historien ne peut néanmoins faire l'économie

du dépouillement et de l'exploitation d'autres sources documentaires; au cadastre d'abord; dans les archives ensuite.

Grégoire AUQUIER et David  
VERZWYMELEN

*Assistants de recherche  
Université catholique de Louvain  
(Louvain-la-Neuve)*

1 Au delà des experts du cadastre, plusieurs contemporains placent Hanonnet-Gendarme aux côtés des plus grands entrepreneurs sidérurgiques (M.G. DE BOER, *Twee memoriën van G.M. Roentgen aangaande de ijzerindustrie, uit het jaar 1823*, in *Economisch-historisch jaarboek. Bijdragen tot de Economische geschiedenis van Nederland, s'Gravenhage*, 1923, p. 103-149 ; N. BRIAVOINE, *De l'industrie en Belgique. Sa situation actuelle. Causes de décadence et de prospérité*, 2 t., Bruxelles, 1839, notamment t. I, p. 258-259).

2 M.G. DE BOER, *op. cit.*, p. 122-123.

3 En 1822, bien qu'enthousiaste quant aux investissements réalisés à Couvin, l'officier hollandais Roentgen relève le problème posé par l'approvisionnement en charbon de terre, trois à quatre fois plus cher à l'achat en raison du transport. Ceci impose en définitive un prix de revient de la production 12 % plus élevé que dans la région de Charleroi (*Ibidem*).

4 En 1839, N. Briavoine souligne les nombreux essais qui furent tentés à Couvin au sein des ateliers Hanonnet-Gendarme : essais de développement de tréfilerie, lavage des minerais par le biais de machines à vapeur, mise en œuvre de la fonte au coke, ... (respectivement N. BRIAVOINE, t. I, p. 255-256, 258, 266 et t. II, p. 308). Mais il fustige également les erreurs commises par Hanonnet-Gendarme dans la gestion de ses établissements (*Idem*, t. I, p. 261). De même, M. Renson met également en lumière les reproches amers que fit Isidore Warocqué peu avant la faillite quant à la tenue des ateliers (M. RENSON, *Hanonnet-Gendarme, un pionnier de la Révolution industrielle*, in *Actes du Congrès de Mons...*, Mons, 2002 (sous presse), dernier article en date).

5 *Pasinomie*, 1835, p. 18-19.

6 *Pasinomie*, 1845, p. 123-139.

7 *Pasinomie*, 1877, p. 204-231.